



COMMUNE D'EVIONNAZ
(Valais)

Assemblée primaire du 16 juin 2025 – à la Grande Salle –

La Présidente, Valérie Santacroce-Tacchini, ouvre l'assemblée primaire du 16 juin 2025 à 20h02 en présence de **45** citoyennes et citoyens. Elle souhaite la cordiale bienvenue à l'ensemble des personnes présentes.

En préambule, elle nomme également deux scrutateurs en les personnes de **Mathieu Fauchère** et **Amadio Santacroce**.

L'ordre du jour suivant est proposé et accepté :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 2 décembre 2024
2. Présentation et approbation des comptes 2024 de la Municipalité
3. Approbation de la prolongation des zones réservées selon l'art. 19 al. 2 LcAT
4. Divers

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 2 décembre 2024, conformément à la loi sur les communes, a été mis à disposition en même temps que la convocation à l'assemblée primaire sur le site internet et notamment via l'application « my local services » de la commune et également en format papier au secrétariat communal.

Il ne suscite pas de remarques particulières.

➤ **Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé et son auteure en est remerciée.**

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES 2024 DE LA MUNICIPALITE

L'assemblée prend connaissance des comptes 2024 de la Municipalité. La Présidente apporte les informations utiles concernant les comptes de résultat, d'investissement et le bilan.

Administration générale

Le total des charges de biens et services s'élève à CHF 145'408.05. Ce poste regroupe un nombre important de comptes liés à l'administration générale de la commune. Pour l'ensemble de ces comptes, les dépenses se sont révélées inférieures aux prévisions. Sont notamment concernés les postes relatifs au matériel de bureau, aux frais de port, à la maintenance informatique ainsi qu'au recours ponctuel à un appui juridique.



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

Participation de tiers : Ce montant correspond à un versement effectué par notre assurance en raison de ses excédents 2024, soit CHF 12'920.60, auquel s'ajoute un montant complémentaire lié à la RC entreprise de CHF 1'692.–.

Le total des charges se monte à CHF 808'707.73 contre CHF 851'010.- au budget 2024. En termes de recettes, elles sont en augmentation à CHF 58'003.50.

Sécurité publique

Le total des charges s'élève à CHF 530'694.99.- et les recettes à CHF 278'544.25.- contre respectivement CHF 422'540.- et CHF 186'250.- au budget 2024.

Service officiel de la curatelle : Une analyse a été menée au niveau du district par la commune de St-Maurice, à la suite du constat d'un déficit du service officiel de la curatelle. Il en ressort que les communes du district doivent procéder à un assainissement portant sur la période depuis 2015. Compte tenu de la situation financière favorable de notre commune, il a été décidé d'effectuer cet assainissement en une seule fois, afin d'éviter d'alourdir les comptes des prochaines années (CHF 97'000.-). À cela s'ajoute la participation communale à l'exploitation du service pour 2024, d'un montant d'environ CHF 11'500.–.

Taxes d'exemption du service du feu : Les recettes prévues pour 2024 étaient de CHF 10'000.-. Les comptes 2023 affichaient CHF 12'000.-, tandis que l'exercice 2024 se clôture avec près de CHF 30'000.–. La taxe étant plafonnée à CHF 100.– et calculée proportionnellement au revenu, l'augmentation s'explique par un nombre plus important de contribuables concernés, dont plusieurs soumis au montant maximal de CHF 100.–.

CSP du Salentin : Un dépassement budgétaire d'environ CHF 10'000.– est constaté. Cette situation est peu fréquente, le budget étant généralement bien maîtrisé. Ce dépassement s'explique principalement par les intempéries et les mobilisations répétées liées aux crues du Rhône. Le commandant avait d'ailleurs annoncé ce risque en cours d'année.

Recettes liées à l'occupation de l'abri PC : Les recettes se révèlent nettement supérieures aux prévisions, avec un excédent d'environ CHF 26'000.–. Cette augmentation est due notamment à l'occupation des locaux pour les préparatifs de la Patrouille des Glaciers (PDG) ainsi qu'à un autre stationnement temporaire.

Enseignement et formation

Le total des charges se monte à CHF 1'496'114.90 contre CHF 269'111.15 de recettes.

Ecoles primaires

Organisation des transports scolaires : Une évolution est constatée dans l'organisation des transports des élèves, avec une externalisation accrue vers CarPostal ou d'autres prestataires disposant de véhicules adaptés au transport de classes entières (par exemple pour les cours de natation à St-Maurice ou les visites à la médiathèque de Martigny). Les sorties ponctuelles ont également été plus nombreuses.



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

Spectacle des écoles primaires (2024) : L'exercice 2024 inclut l'organisation du spectacle des écoles primaires, dont les charges et les recettes sont enregistrées de manière neutre. Le coût total de l'événement s'élève à CHF 34'900.-. La course de parrainage des élèves, ainsi que divers soutiens, ont permis de couvrir pratiquement l'intégralité des frais, avec un écart résiduel d'environ CHF 500.-.

En ce qui concerne le cycle d'orientation, les charges sont stables à CHF 421'356.75 en 2024.

Culture, loisirs et culte

Le total des charges se monte à CHF 114'011.41 en 2024 contre CHF 152'370.- au budget 2024.

Un élément particulier apparaît dans les comptes 2024, à savoir la participation communale au déficit de la paroisse pour un montant de CHF 4'707.71 alors que le budget prévoyait CHF 37'000.-. Cet écart s'explique par l'activation du DDP et de son annuité pour le bâtiment de la cure, alors qu'un montant pour le fonctionnement avait déjà été versé auparavant à la paroisse. Cette situation a permis à la paroisse d'être pratiquement autofinancée en 2024. Cette différence se reflète dans le total des dépenses du dicastère prévu à CHF 152'000.- et clôturé à CHF 114'000.-.

Santé

Le total des charges s'élève à CHF 333'549.56 soit moins élevé qu'au budget 2024 estimé à CHF 364'100.-.

Prévoyance sociale

Le total des charges se monte à CHF 823'797.86 et les recettes à CHF 287'229.65 en 2024 soit en diminution de CHF 95'631.79 par rapport au budget 2024.

Charges liées aux bâtiments : Une charge attendue mais non budgétisée apparaît : il ne s'agit pas d'un seul loyer, mais de deux dépenses distinctes. D'une part, la location actuelle de la maison qui accueille provisoirement la crèche ; d'autre part, le DDP lié au bâtiment de la cure, dont l'annuité a été activée alors que le bâtiment est encore en travaux. Pendant toute la durée des travaux, ces deux charges se cumulent, entraînant une double dépense.

Aide sociale : Les charges pour l'année 2024 se situent dans une fourchette « moyenne ». Le budget prévoyait CHF 180'000.-, les comptes 2023 affichaient CHF 101'000.-, et les comptes 2024 se clôturent finalement à CHF 140'000.-.

Trafic

Ce poste regroupe les charges liées aux routes communales et cantonales, incluant les coûts de personnel, d'entretien, d'éclairage public ainsi que ceux liés au trafic ferroviaire.

Le total des charges s'élève à CHF 951'607.99 contre CHF 910'400.- au budget 2024. Les recettes se situent à CHF 150'893.70 contre CHF 60'000.- au budget 2024.



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

Véhicules communaux : L'année 2024 a engendré des frais importants en raison de réparations conséquentes, notamment sur le bus scolaire. S'y ajoute également l'acquisition, jugée opportune, d'une remorque.

Routes : Une différence notable apparaît entre le montant budgétisé (CHF 37'000.–) et les comptes 2024 (CHF 72'000.–). Cette hausse s'explique par les coûts de remise en état consécutifs aux intempéries et aux débordements de plusieurs cours d'eau, en particulier le Nant de l'Échelle et le Torrent des Pas.

Chemins pédestres : Le même constat s'applique pour les chemins pédestres, avec un dépassement significatif du budget. Alors que l'allocation habituelle est d'environ CHF 25'000.–, un montant de CHF 48'000.– a dû être engagé en 2024 pour procéder à leur rétablissement.

Soutien cantonal : Il convient toutefois de souligner le soutien du canton, qui a accordé des subventions importantes pour un total de CHF 98'000.–.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Plusieurs éléments importants sont à relever dans ce dicastère :

Dépassement lié à l'entretien du réseau d'eau potable : Un dépassement budgétaire significatif de CHF 69'000.– est constaté. L'année 2024 a été marquée par de nombreuses fuites, nécessitant des fouilles et des travaux de terrassement conséquents, ainsi que des interventions sanitaires. Il convient également de mentionner une refacturation entre la commune de St-Maurice et Evionnaz pour l'entretien du réseau des eaux du Jorat.

Amortissement non budgétisé : Un amortissement de CHF 20'756.80 n'a pas été intégré lors de l'élaboration du budget. Il concerne le règlement sur l'eau potable actuellement en préparation. Conformément aux règles en vigueur, les études et projets liés à ce règlement doivent être amortis à hauteur de 50 %, ce qui représente le montant d'amortissement le plus élevé applicable.

Eaux usées

Un amortissement avait été pris en compte, mais il s'est avéré légèrement sous-estimé. Il concerne les travaux réalisés à Bordamont et Sous-Ville.

Service des déchets

Deux éléments principaux à relever pour ce troisième service autofinancé :

- **Déchetterie** : une dépense supplémentaire de CHF 10'000.– a été engagée pour l'achat d'un container destiné à améliorer les conditions de travail du personnel de la déchetterie.
- **Encombrants et matériaux inertes** : un écart budgétaire de plus de 15'000 CHF est constaté par rapport au budget initial, principalement lié à une augmentation des volumes ou des coûts de traitement.



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

Canaux et torrents

Les conséquences des intempéries se font à nouveau sentir, avec un écart de CHF 158'000.-. Cet écart est toutefois compensé par les subventions cantonales perçues à ce titre.

Taxes communales

Concernant les émoluments relatifs aux demandes d'autorisation de construire ainsi qu'à la délivrance des permis d'exploiter et d'habiter, l'année s'est révélée particulièrement active. Les recettes dépassent de CHF 32'000.- les prévisions budgétaires et de CHF 10'000.- le résultat de 2023. Cette hausse s'explique par la réalisation de plusieurs immeubles, villas et d'un bâtiment industriel durant l'année 2024.

Les charges inscrites au budget s'élevaient à CHF 1'058'820.-, alors que les comptes se bouclent à CHF 1'394'167.72, soit une différence de CHF 335'347.72.

Du côté des recettes, le budget prévoyait un montant de CHF 868'000.-, tandis que les comptes se clôturent à CHF 1'209'672.02, soit un écart positif de CHF 340'852.02.

Au final, bien qu'un dépassement du budget soit constaté, celui-ci peut être considéré comme globalement équilibré.

Economie publique

Une stabilité est relevée dans le dicastère de l'économie publique, avec des charges s'élevant à CHF 58'273.15 et des recettes à CHF 9'761.65, des montants très proches des prévisions budgétaires 2024.

Finances

Par rapport aux comptes relatifs aux personnes physiques, il est formulé deux commentaires :

- Impôts à la source : un écart de CHF 121'000 est constaté entre le budget et les comptes. Il est rappelé que cette situation perdure depuis plusieurs exercices, le Canton procédant encore à des versements irréguliers afin de rattraper le retard accumulé à la suite du changement de système informatique, période durant laquelle aucun versement n'avait été effectué pendant trois ans.
- Prestations en capital : l'année 2024 s'avère particulièrement favorable, avec CHF 148'000 perçus, ces revenus provenant des transactions de vente de biens immobiliers situés sur la commune.

Une augmentation d'environ CHF 900'000.- est constatée par rapport aux prévisions.

S'agissant des personnes morales et de la fiscalité des entreprises, l'écart est particulièrement significatif : alors que CHF 500'000.- avaient été budgétés, les comptes se bouclent à CHF 3 millions. Ces montants correspondent principalement à des recettes exceptionnelles liées à l'imposition sur le bénéfice.

Il est rappelé que, ces dernières années, les prévisions budgétaires ont progressivement été relevées, passant de CHF 200'000.- à CHF 500'000.-. De manière générale, les recettes fiscales



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

issues des personnes morales sont en nette amélioration depuis 4 à 5 ans, et il sera observé dans les exercices à venir si une nouvelle adaptation du budget s'avère nécessaire.

La péréquation financière demeure favorable à la commune, et ce malgré des exercices comptables positifs. Il est rappelé que la péréquation constitue un mécanisme solidaire complexe, reposant sur deux fonds principaux : celui des ressources et celui de la compensation des charges. La commune se porte bien financièrement, tout en demeurant dans le groupe des communes bénéficiaires de ce système par rapport à d'autres communes valaisannes.

Concernant les patentes et concessions (redevances), l'année s'avère également très positive, avec CHF 122'847.15 de recettes supplémentaires par rapport au budget et CHF 35'432.49 de plus qu'en 2023.

Enfin, un point déjà évoqué lors des précédents exercices, depuis l'introduction du MCH2 en 2022, concerne la réserve de politique budgétaire. Compte tenu des résultats exceptionnels de l'année, il sera possible d'y attribuer un montant de CHF 4 millions, représentant une excellente opportunité.

Au total, pour ce dicastère, un écart important d'environ CHF 4 millions est constaté entre le budget et les comptes, tant au niveau des charges que des recettes.

- Du côté des charges, cet écart s'explique principalement par le montant de CHF 3'986'077.34 attribué à la réserve de politique budgétaire.
- S'agissant des recettes, deux éléments majeurs justifient la différence : environ CHF 1 million supplémentaire provenant de l'impôt sur les personnes physiques, et CHF 3 millions issus de l'impôt sur les personnes morales.

Les comptes de résultats de la Municipalité se clôturent avec des charges s'élevant à 10'721'002.65 CHF et des revenus de 11'059'091.15 CHF, soit un excédent de revenus de 338'088.50 CHF après la mise en réserve de CHF 4 millions.

À titre de comparaison, le budget 2024 prévoyait un déficit de 298'860 CHF.

La marge d'autofinancement atteint CHF 5 millions, contre CHF 1 million l'année précédente. (La marge d'autofinancement correspond au résultat avant amortissements comptables ; elle exprime la capacité de la commune à financer ses activités à partir de ses propres ressources.)

Bilan

La réserve de politique budgétaire se monte à CHF 5'550'000.-.

Avec un excédent de recette de CHF 338'088.50, la fortune nette de la commune au 31.12.2024 s'élève à CHF 8'974'763.83 contre CHF 8'636'675.33 au 31.12.2023.



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

Investissements

La Présidente, Valérie Santacroce-Tacchini, passe en revue les investissements réalisés en 2024. Elle indique que les dépenses d'investissements se sont élevées à CHF 1'818'007.65 sur un budget initial de CHF 2'368'900.-. La marge d'autofinancement s'établit à CHF 5'104'282.32.

Indicateurs financiers

La Présidente présente les indicateurs financiers, baromètre de la santé financière de la commune. Elle les commente sur la base de la tablette fixée par l'Etat.

La Présidente passe la parole à l'assemblée pour les questions sur les comptes 2024.

L'assemblée n'ayant pas de questions, la Présidente remercie Mme Laila Rossier de Nofival SA de sa présence et lui donne la parole pour le rapport de révision des comptes 2024.

- **Les comptes 2024 de la municipalité sont soumis au vote. L'assemblée approuve les comptes 2024 à l'unanimité.**

3. APPROBATION DE LA PROLONGATION DES ZONES RÉSERVÉES SELON L'ART. 19 AL. 2 LCAT

La Présidente, Valérie Santacroce-Tacchini, présente les données techniques des zones réservées ainsi que les articles de lois y correspondants.

La prolongation des zones réservées est de la compétence de l'Assemblée primaire. Elle rappelle que les communes doivent faire en sorte que ces zones soient le plus rapidement libérées.

Elle explique les différentes études qui ont été menées durant ces 5 ans pour permettre le dépôt du dossier de révision PAZ/RCCZ auprès du canton. Il est espéré une mise l'enquête en 2026 voire 2027.

Romain Jordan demande les modalités attendues dans le futur PAZ/RCCZ et la présidente donne quelques exemples : l'indice réservé aux surfaces de stationnement, l'attention portée à la perméabilité du terrain, un gabarit pour des bâtiments plus élevés dans le cadre de la densification,...

Raymonde Jordan souhaite connaître les incidences si l'assemblée primaire refuse cette prolongation. Les propriétaires souhaitant construire rapidement pourront le faire et sur la base du règlement en vigueur actuellement.

Une dernière possibilité peut être activée après l'acceptation par l'assemblée primaire : une prolongation de 2 ans par le Conseil d'Etat.

- **La prolongation des zones réservées est acceptée par 40 voix pour, aucune opposition et 5 abstentions.**



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

2. DIVERS

La Présidente, Valérie Santacroce-Tacchini, communique des informations quant au projet de centre scolaire.

Projet de centre scolaire

Le concours a été lancé à la fin du mois de janvier, avec la publication des documents officiels. En mai, 20 projets ont été déposés, et les délibérations du jury se sont tenues à huis clos les jeudi et vendredi 5 et 6 juin derniers.

Le jury était composé de quatre membres professionnels (trois architectes et un ingénieur) et de trois membres non professionnels (les présidents des deux communes ainsi que le directeur des écoles primaires), accompagnés de suppléants et d'experts.

À l'issue des délibérations, quatre projets ont été désignés lauréats. La confidentialité demeurant de mise à ce stade, aucune image ne peut encore être présentée.

Enfin, il est annoncé que le vernissage aura lieu le mardi 1er juillet à 17h30 dans cette même salle. Sont invités à cette occasion :

- les 20 bureaux ayant participé au concours ;
- les 15 membres du jury ;
- ainsi que les Conseils municipaux des deux communes ;
- les citoyennes et citoyens d'Evionnaz et de Collonges.

Anna Paccolat questionne quant au mode de sélection du projet d'école parmi les quatre projets retenus.

La Présidente précise que le projet lauréat est déjà déterminé à l'issue des délibérations du jury. Le premier prix correspond au bureau gagnant, et le résultat du concours engage les communes ainsi que le bureau auteur du projet lauréat.

Canal de la Balmaz

Elle passe la parole à Damien Rappaz pour des précisions sur la fin des travaux de l'assainissement du canal de la Balmaz.

Damien Rappaz indique que les travaux d'assainissement du canal de la Balmaz se sont déroulés dans de très bonnes conditions durant les mois de mars et d'avril de cette année. Au total, environ 900 tonnes de matériaux pollués ont été évacuées sur une période de 26 jours, répartis sur 7 semaines.

La revalorisation paysagère a été effectuée dans la continuité des travaux, avec la plantation de 300 arbustes et l'ensemencement des berges entre la fin avril et le mois de mai.

Il reste, à ce jour, à réaliser l'aménagement en prairie fleurie d'une parcelle longeant le canal prévu pour les prochaines semaines.



COMMUNE D'EVIONNAZ
(Valais)

Pierre Jacquemoud soulève la question quant à l'élimination des 900 to de matériaux extraits du site. Il est expliqué que ces matériaux font l'objet d'analyses, puis que l'antimoine en est séparé avant d'être acheminé vers une zone de stockage appropriée.

Nicolas Mettan demande si des charges sont encore prévus sur l'exercice 2025. Effectivement, puisqu'un suivi du site est nécessaire et ce, sur plusieurs années.

Valérie Santacroce-Tacchini remercie Damien Rappaz et elle passe la parole à l'assemblée.

Aloys Jordan demande d'étudier, voire de réaliser une amélioration du système sonore et visuel entre l'église et la chapelle ardente, par la mise en place d'un dispositif visuel et l'optimisation du son, actuellement obsolète. Cette demande sera examinée par la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, Valérie Santacroce-Tacchini invite les participantes et participants à partager un moment de convivialité autour du verre de l'amitié et elle clôt l'assemblée à 21h10.

La Présidente

Valérie Santacroce-Tacchini

La Secrétaire

Livia Berno